



SITE CLASSÉ

GRAND SITE DE LA DUNE DU PILAT

BIENVENUE / *WELCOME*

PRATIQUE DU VOL LIBRE

PARAGLIDING/HANDGLIDING PRACTICE



PRATIQUE DU VOL LIBRE SITE DES GAILLOUNEYS ET DU PETIT NICE

PARAGLIDING/HANDGLIDING PRACTICE ON GAILLOUNEYS AND PETIT NICE SITE

Vous arrivez sur un site naturel protégé. La dune du Pilat et la forêt attenante abritent une faune et une flore riches (*oyats, immortelles des sables, oiseaux migrants...*) particulièrement sensibles au dérangement et au piétinement.

You are on a protected natural site. The Dune du Pilat and the adjacent forest are home to a luxuriant flora and fauna (*marram grass, migratory birds...*) particularly sensitive to human disturbance and trampling.

La pratique du vol libre y est ouverte dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur.

Paragliding and handgliding are permitted only by respecting the environment and the law.



ZONES RÉGLEMENTÉES

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE :

La zone de baignade réglementée du Petit Nice est strictement interdite.

RESTRICTED AREAS

FROM THE 15TH JUNE TO THE 15TH SEPTEMBER : The Petit Nice swimming area is strictly forbidden.

ZONES D'ÉVOLUTION ET DE SURVOL AUTORISÉES



PÉRIODE DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE :

Cette zone s'étend à 200 m au sud du poste de secours de la Corniche et à 50 m au nord de la zone de baignade réglementée du Petit Nice.

LE RESTE DE L'ANNÉE :

L'espace d'évolution est limité au nord de la dune à la zone d'habitations de la Corniche.

AUTHORIZED AREAS FOR MANOEUVRE AND FLYING FROM THE 15TH JUNE TO THE 15TH SEPTEMBER :

This area starts 200 m south of the Corniche aid station and ends 50 m north of the Petit Nice swimming area.

THE REST OF THE YEAR :

The northern limit for paragliding is the Corniche residential area.



ZONES INTERDITES A LA PRATIQUE DU VOL LIBRE

(décollage, évolution, survol, atterrissage) : Zones d'habitations de la Corniche et de la baignade réglementée de la Corniche (à 200 m au sud du poste de secours).

FORBIDDEN AREAS FOR FLYING

(Take off, manoeuvre, flying, landing) : The Corniche residential and swimming areas (200 m south of the aid station).

ZONES DE DÉCOLLAGE ET D'ATTERRISSAGE

Le secteur dit des « Gaïllouneys » comprend les combes ouest et nord. L'accès à ces zones s'effectue par la plage ou en empruntant le chemin balisé accessible depuis le parking du Petit Nice.

TAKE-OFF AND LANDING AREAS

The "Gaïllouneys" sector includes both the northern and the western slopes. The main access to these areas is by the beach or by the path accessible from Petit Nice car park.



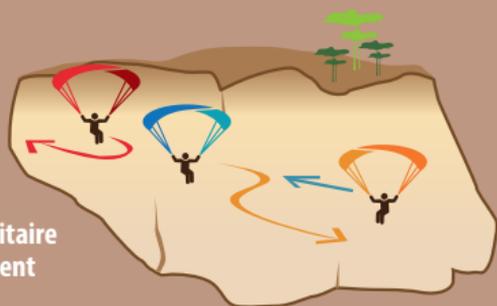
PRATIQUANTS, MERCİ DE RESPECTER :

- La réglementation aérienne
(limites d'altitudes, horaires, zones interdites...)
- L'accès au site, les zones de décollage, de survol et d'atterrissage, les priorités
- La tranquillité des visiteurs du Grand Site
- Le port du casque est obligatoire
- Vous devez être en possession d'une assurance en responsabilité aérienne (RCA)



VOL DE PENTE : Pente à droite prioritaire et pas de dépassement

SLOPE FLYING :
Priority to pilot with slope on
his right and no overtaking



Vous volez sous votre propre responsabilité, quelles que soient les conditions et l'équipement de ce site.

En cas d'accident survenant tant à vous-même qu'aux autres pratiquants ou usagers, la responsabilité du propriétaire des terrains et celle de son gestionnaire ne saurait en aucun cas être engagée.

WHATEVER YOUR FLYING LEVEL, PLEASE RESPECT :

- Rules of the air
(altitude limits, hours, restricted areas...)
- The access to the site, take-off, flying and landing areas
- The peace of holidaymakers on the dune
- Helmets must be worn at all times
- You must hold an Aviation Liability Insurance policy

You fly on your responsibility, whatever the conditions and equipment on this site. In the event of an accident, involving you or others, the responsibility of the owners or site manager of the Dune will not be engaged.



FRÉQUENCE RADIO DE SÉCURITÉ RÉSERVÉE AU VOL LIBRE

SECURITY RADIO FREQUENCY FOR FLYING

143,9875 MHz



APPEL D'URGENCE : 112

EMERGENCY NUMBER: 112



EN SAVOIR PLUS / FOR MORE INFORMATION



Commune de La Teste de Buch

Tél. 05 56 22 35 00

18 Rue du 14 Juillet / 33 260 LA TESTE-DE-BUCH

www.latestedebuch.fr



Fédération Française de Vol Libre

**ADHÉRER À LA FFVL,
c'est participer à la sauvegarde des sites**

Tél. 04 97 03 82 82 / 4 rue de Suisse / 06 000 NICE

www.ffvl.fr



Grand Site de la dune du Pilat

Tél. 05 56 22 81 22

BP 50 330 - Le Pyla / 33164 LA TESTE CEDEX

www.ladunedupilat.com

